

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1035>



SNES Dijon - Commission Administrative Académique du 27
juin 2005

Motion Action

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2005-2007 (archives) -



Date de mise en ligne : lundi 27 juin 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

â€” Refus des ordonnances et des contrats de travail à la sauce de De Villepin instaurant des CDD de deux ans, ainsi que de tout dispositif conduisant au flicage des chômeurs.

â€” Refus d'introduction de CDD et de CDI dans la Fonction publique en lieu et place de fonctionnaires titulaires.

â€” Pour l'abrogation de la loi Fillon, pour une nouvelle négociation sur l'éducation et la recherche basée sur les revendications des personnels.

â€” Pour un collectif budgétaire.

â€” Pour l'arrêt de la décentralisation et donc du transfert des personnels concernés.

â€” Pour l'abandon des projets Dutreil qui ont pour unique objet de faire voler en éclat le statut de la Fonction publique et ses garanties.

â€” Pour la résorption de la précarité, pour des recrutements de fonctionnaires titulaires, pour la titularisation pour tous les non-titulaires sans discrimination de nationalité, en poste ou au chômage. La section académique organisera à la rentrée une action permettant de mobiliser l'ensemble des personnels précaires ou en situation de fragilité, soit dans l'exercice de leurs missions (TZR en service partagé...), soit en ce qui concerne la nature de leur emploi (non titulaires, assistants d'éducation, CAE) : rassemblements académiques et/ou départementaux, stages (assistants d'éducation), médiatisation de la situation de ces personnels.

â€” Pour l'arrêt des poursuites contre les lycéens qui ont manifesté contre la loi Fillon et pour l'amnistie des sentences déjà prononcées, pour le retrait des plaintes déposées par l'administration.



Des centaines de postes, des dizaines de classes ont été supprimées pour la rentrée 2005.

– La Commission Administrative Académique du SNES Dijon appelle les collègues à se réunir lors de la pré-rentrée, ou juste après, pour faire le point sur la situation dans l'établissement (effectifs, etc.) et sur les mesures que le gouvernement pourrait prendre pendant les vacances, pour s'adresser à la presse et aux parents, pour envisager les actions à mener, y compris la grève.

– La CAA mandate la direction nationale pour appeler à la grève dans la première quinzaine de septembre si les décrets de la loi Fillon sont publiés.

Dans chaque département, des assemblées de responsables de S1 se tiendront.

La CAA du jeudi 8 septembre centralisera les avis et préparera le Conseil National des 13 et 14 septembre.

– La CAA réaffirme son opposition à la journée de « solidarité », qu'elle soit à la Pentecôte ou en novembre.

Motion Action

– La CAA se prononce contre l'individualisation des promotions dites « au mérite ».

– La CAA demande que des contacts intersyndicaux soient pris à tous les niveaux pour permettre la mobilisation des salariés au niveau de la Fonction publique et de l'ensemble des salariés si le gouvernement persiste à ne pas entendre leurs légitimes revendications.



Syndicat national des enseignants de Second degré

Post-scriptum :

Résultat du vote de la CAA :

â€” Contre : 0

â€” Abstention : 0

â€” Refus de vote : 0

– **Motion adoptée à l'unanimité.**